

Denis Rolland devient officiellement le « super-recteur » des académies de Caen et Rouen

Simon Louvet

Publié le 9 Nov 17 à 16:23 | Modifié le 22 Nov 17 à 15:36



Le recteur de l'académie de Caen (Calvados), Denis Rolland, devrait devenir le « super-recteur » de Normandie. (@Liberté-le Bonhomme libre)

Dernière minute : Au conseil des ministres de mercredi 22 novembre 2017, le gouvernement a chargé Denis Rolland, recteur de la région académique Normandie, recteur de l'académie de Caen (Calvados), d'administrer également l'académie de Rouen.

La question était en suspens depuis juillet 2017 et le départ de la rectrice de **Rouen**, Nicole Ménager. C'est la publication d'un [décret au Journal officiel du mercredi 8 novembre 2017](#) qui a scellé l'avenir des académies de **Normandie**. Denis Rolland, recteur de **Caen**, devrait bientôt prendre la main sur l'ex-Haute-Normandie.

[LIRE AUSSI : Rentrée sans recteur à Rouen : et s'il n'y avait qu'une académie pour l'ensemble de la Normandie ?](#)

De nouveaux pouvoirs pour le recteur de Normandie

Numéroté 2017-1543 et officiellement pris le lundi 6 novembre 2017, le décret « relatif aux attributions des recteurs de région académique » est entré en vigueur jeudi 9 novembre 2017. Son objet est clair :

Possibilité pour le recteur de région académique d'administrer l'ensemble des circonscriptions académiques de la région académique.

Recteur de la région Normandie, Denis Rolland l'est [depuis le 27 juillet 2016](#), nommé par décret. Il était depuis ce jour-là également recteur de l'académie de Caen, dissocié de sa voisine de Rouen. Le décret, signé du Premier ministre Édouard Philippe, permet de « confier au recteur de région académique l'administration des autres académies de la même région académique ».

Pas de fusion des académies

Cependant, le nouveau statut de Denis Rolland n'est pas encore effectif. « À la suite de la sortie du décret, il faut une nomination », indique-t-on au rectorat de Rouen. Celle-ci devrait intervenir lors d'un prochain conseil des ministres. Selon le rectorat, il ne s'agit en aucun cas d'une fusion des services et des académies : « Ce n'est pas envisagé. »

[LIRE AUSSI : En Australie, le recteur de l'académie de Caen ouvre l'enseignement des petits normands sur le monde](#)

Une situation unique en France

Cette nouvelle configuration mettra fin à la situation, unique en France, de l'académie de Rouen. Après le départ – par décret – de Nicole Ménager le 5 juillet 2017, l'académie rouennaise était dépourvue de figure à la tête de son rectorat. « Du jamais-vu », [nous confiait une source interne au rectorat](#), vendredi 8 septembre 2017, peu après cette rentrée scolaire inédite.

[LIRE AUSSI : Vacances scolaires de printemps : l'académie de Rouen décale \(aussi\) les dates](#)

L'idée d'un « super-recteur » planait déjà en septembre, comme l'annonçait Hervé Morin lors de la visite d'un lycée : « La Région Normandie va être la seule à expérimenter un grand rectorat construit sur les frontières de la région ». Une expérimentation pas si nouvelle : de la création des académies en 1808 jusqu'à la création de l'académie de Rouen en 1964, la circonscription gérée par Caen comprenait les cinq départements normands.